

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 2 (2004)
Heft: 5: Les marchés publics

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.11.2025

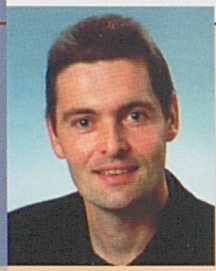
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J 4(A)

Editorial



Pages



par
Christian Minger

Avocat,
président
de la Commission
juridique de l'ADIJ

Marchés publics: les enjeux de l'ouverture

A l'heure où les finances des collectivités publiques s'annoncent une nouvelle fois sous des auspices peu favorables, le présent numéro de «Défis» consacré pour l'essentiel au domaine des marchés publics tombe à un moment particulièrement propice. En effet, en la matière, l'enjeu est de taille.

Que l'on songe au domaine du génie civil et de la construction, où le million de francs constitue presque l'unité de base, mais également à d'autres tels que la fourniture de divers biens mobiliers ou les assurances et autres prestations de service auxquels doit faire appel toute collectivité, et l'on s'apercevra vite que le sujet mérite attention.

Or, l'un des buts visés par la récente législation sur les marchés publics est de favoriser la concurrence, entravée par les cartels pour lesquels la Suisse fut longtemps le paradis. Opérant une véritable révolution culturelle en la matière, cette nouvelle législation, au demeurant complexe, voire hermétique pour les non-initiés, a ainsi fait « sauter » le protectionnisme dont bénéficiaient les entreprises régionales. Elle a également introduit d'importantes possibilités de recours afin de garantir une procédure respectueuse des droits des soumissionnaires.

Clairs, concis, volontairement vulgarisateurs, mais néanmoins bien étoffés, les articles de ce cahier apportent sous des éclairages différents l'avis de spécialistes confrontés à la fois à la législation et à la réalité du terrain. Ils constituent également en la matière un condensé intéressant et accessible à un large public.

On y trouvera notamment une présentation des nouvelles dispositions juridiques fédérales et cantonales (jurassiennes et bernoises), ainsi que leurs implications pour les communes et les entreprises de nos régions.

Le cas concret de CarPostal Jura - Jura bernois - Neuchâtel, qui a obtenu récemment une délégation de service public en France, est particulièrement enrichissant pour mesurer les tâches et les étapes à franchir avant de parvenir au succès.

En définitive, ce dossier souhaite également interpellé tous les agents économiques de nos régions afin qu'ils ne craignent pas l'ouverture. Pour emporter des marchés publics, en Suisse ou dans l'Union européenne, et pour reprendre une formule de David Favre, désormais, «il faut oser!».

SOMMAIRE

Editorial - Sommaire 3

LES MARCHÉS PUBLICS
Ouverture, concurrence, nouvelles législations

LE DOSSIER

Le droit des marchés publics dans la construction et l'entretien des routes nationales 4

Par Pascal Chappuis

Le nouveau droit bernois des marchés publics 8

Par Bernard Rolli

Réglementations régissant les marchés publics: la révolution culturelle 10

Par Evelyne Clerc

Un nouveau régime pour les communes bernoises 14

Par Christophe Cueni

La procédure de recours 16

Par Pierre Broglin

Le coup de gueule
La loi sur les marchés publics 19

Par Jean-Philippe Chollet

Marchés publics et concours d'architecture ou d'ingénierie 20

Par Jean-Claude Chevillat

Le réseau local d'activité physique et de sport: un plus pour votre région! 22

Par Katia Brin

Emporter un marché public en Union européenne: l'exemple de CarPostal à Dole 25

Entretien avec David Favre

La conjoncture dans nos régions 29

Par Jean-Paul Bovée

IMPRESSUM

Association de développement et d'initiative dans l'Arc jurassien
Président : Jean-Claude Crevoisier, Delémont. Vice-président: Pierre-Alain Bassin, Courtelary. Secrétaire général et rédacteur responsable: Jean-Paul Bovée, Moutier
Administration de l'ADIJ et rédaction de «Défis»: rue Centrale 47, CP 57, CH-2740 Moutier, T. 032 493 41 51, F. 032 493 41 39, adj@vtx.ch
Concept et réalisation graphique: Atelier Rue du Nord - Ivan Brahier, Delémont
Impression: Imprimerie du Démocrate, Delémont